

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES
HABILES À VOTER SUR LA RÉOLUTION CA15 22 0088

**ADOPTION D'UN SECOND PROJET -
PROJET PARTICULIER DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION
DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 550, RUE RICHMOND (ÉGLISE SAINT-
JOSEPH) POUR Y PERMETTRE DES ESPACES DE DIFFUSION
CULTURELLE, D'EXPOSITION, DE RÉCEPTION, DE BUREAU,
ET DE RESTAURATION**

Je, soussignée, Pascale Synnott, secrétaire de l'arrondissement Le Sud-Ouest, certifie ce qui suit.

Pour la procédure d'enregistrement concernant la résolution CA15 22 0088, le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, à Montréal, **le 14 avril 2015, de 9 h à 19 h**, sans interruption.

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est présumé être de **418**;
- b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de **53**;
- c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont légalement enregistrées est de **0**;
- d) Par conséquent, la résolution RCA15 22 0088 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Et j'ai signé à Montréal, le 14^e jour d'avril 2015

ORIGINAL SIGNÉ

M^e Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement